



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 100797

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, concernant la situation des banques françaises en Côte-d'Ivoire. La stratégie d'étouffement financier mise en place par le président élu Alassane Ouattara semble montrer ses premiers résultats tangibles : deux banques privées ont annoncé qu'elles cessaient provisoirement leurs activités en Côte-d'Ivoire. Les banques françaises sont très présentes sur le sol ivoirien par le biais de leurs filiales ; ainsi, la Bicici (groupe BNP-Paribas) et la SGBCI (franchise ivoirienne de la Société générale) représentent plus de la moitié du marché bancaire. Leur fermeture annoncée ou en passe de l'être est utilisée par les partisans du pouvoir en place pour exacerber le ressentiment anti-français : « C'est une violence grave faite aux clients de cette banque. Ce n'est pas leur argent, ce n'est pas celui de la France ou de Nicolas Sarkozy, c'est celui des Ivoiriens », affirme le porte-parole du gouvernement de Laurent Gbagbo. Il lui demande de bien vouloir préciser l'efficacité que pourraient avoir ces mesures et les dispositions qu'elle entend prendre en la matière afin que les entreprises françaises clientes de ces banques ne soient pas pénalisées.

Texte de la réponse

La Côte d'Ivoire a connu, ces derniers mois, une période particulièrement douloureuse, issue du refus de Laurent Gbagbo de reconnaître le verdict des urnes. La position de la France a été conforme à celle des organisations africaines et des Nations unies. Tout comme nos partenaires, nous avons soutenu les efforts des organisations africaines et de la communauté internationale en vue de favoriser une transition pacifique, digne et respectueuse du choix des Ivoiriens. Laurent Gbagbo s'est montré sourd à cette perspective, n'hésitant pas à plonger son pays dans les plus grandes difficultés, notamment au plan économique. L'effondrement du secteur bancaire en Côte d'Ivoire, qui a précipité la fermeture de nombreuses banques commerciales, notamment françaises, a été provoqué par l'attitude des partisans de Laurent Gbagbo, qui avaient pris en otage la direction nationale de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, paralysant ainsi le fonctionnement du système financier. Depuis l'arrivée au pouvoir du Président Ouattara, le redémarrage des activités du secteur bancaire est effectif, tout comme la relance de l'activité économique. Par ailleurs, pour accompagner cette reprise économique, l'Union européenne a levé les sanctions qu'elle avait prises contre les opérateurs économiques qui soutenaient le gouvernement illégitime de Laurent Gbagbo. Les autorités ivoiriennes s'attèlent désormais aux lourds défis qui attendent le pays, parmi lesquels figure notamment la reconstruction économique du pays. Les acteurs du secteur privé, ivoiriens et français, devront naturellement prendre toute leur place dans ces efforts. La France s'est d'ores et déjà fortement mobilisée pour apporter son soutien à la Côte d'Ivoire : les efforts en vue de favoriser le retour des entreprises françaises en Côte d'Ivoire, la perspective de relance rapide de notre coopération, à laquelle nous consacrerons des moyens très substantiels (perspective d'un contrat de désendettement et de développement d'au moins 2 Mdeuros, une fois que la Côte d'Ivoire aura atteint le point d'achèvement de l'initiative pays pauvres très endettés [PPTTE]), ou encore le soutien financier exceptionnel qu'elle a d'ores et déjà accordé (350 Meuros) en sont des illustrations. Comme l'ont souligné, à l'occasion de leur déplacement en Côte d'Ivoire, le Président de la République (21 mai), puis le Premier ministre (14-15 juillet),

la France est et demeurera disponible et mobilisée pour continuer à soutenir, en fonction des besoins exprimés par les autorités ivoiriennes, les efforts du Président Ouattara pour le redressement de son pays.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100797

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1618

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8517